

## Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 10 octobre 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

**Présents :** Anne BOLLACHE, Yves LOUVENAZ, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD, Jean GONNAND, Brigitte CHARPIGNY, Claire MONGHEAL et Laure MARTIN.

**Absents représentés :**

- Sébastien BOYER représenté par Jean-Louis RUDE
- Odile ARBILLAT représentée par Patrick RENAUD
- Catherine DUBREUIL représentée par Anne BOLLACHE
- Frédéric MONGHAL représenté par Jérôme BEGON
- Isabelle GEOFFRAY représentée par Hélène FOILLARD
- Anne-Marie BELLATON représentée par Brigitte CHARPIGNY
- Philippe TREFF représenté par Laure MARTIN

**Absent excusé :** Nicolas ASTIER

**Absent :** Jacques GROSGURIN

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Présents :** 10

**Votants :** 17

**Date de la convocation :** 05 octobre 2018

Monsieur Jean-Louis RUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### 1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

### 2. DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) - PARCELLES A1727 A1856 A1855 - BROTTEAUX

Madame le Maire rappelle qu'un droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le secteur des Brotteaux a été instauré par délibération du 11 février 2015. Elle informe qu'une DIA a été reçue concernant les parcelles A1727 d'une superficie de 17 311 m<sup>2</sup>, A1856 d'une superficie de 1 640 m<sup>2</sup> et A1855 d'une superficie de 39 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Départemental de l'Ain ayant renoncé à son droit de préemption sur ces parcelles, il l'a substitué à la Commune.

Madame le Maire précise que la Commune ne peut pas préempter partiellement les parcelles et que le prix fixé par le propriétaire (115 000 €) ne peut pas être supporté par la collectivité.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette DIA et ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles A1727, A1856 et A1855.*

### **3. DESIGNATION DES MEMBRES POUR LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Madame le Maire précise que la commission de contrôle, que doit être instituée dans chaque commune à compter de 2019, se substituera aux commissions administratives existantes. Les membres de cette commission seront chargés d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du Maire et de contrôler la régularité de la liste électorale.

5 conseillers municipaux doivent être proposés dans l'ordre du tableau, composés de 3 personnes de la liste majoritaire et 2 de la liste minoritaire. Elle informe que le Maire et les adjoints ne peuvent pas siéger au sein de cette commission. Par conséquent, les membres suivants sont désignés :

- Liste majoritaire : messieurs Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD et Jean GONNAND
- Liste minoritaire : madame Laure MARTIN et monsieur Philippe TREFF

- *Le Conseil Municipal prend acte de la composition de la commission de réforme.*

### **4. FONDS DE CONCOURS A LA CCRAPC POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

Madame le Maire informe que conformément aux mécanismes de solidarité adoptés lors du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2016 et à la délibération du 6 septembre 2018, il y a lieu de délibérer sur le versement d'un fonds de concours envers la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon (CCRAPC).

Le montant prévisionnel s'élève à 1 775 €, correspondant à 10 % du coût annuel des travaux de voirie réalisés sur la Commune de Jujurieux. Elle précise que le versement final sera basé sur le montant réel des travaux.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement d'un fonds de concours à la CCRAPC correspondant à 10 % du coût annuel des travaux de voirie réalisés sur la commune.*

### **5. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - SERVICE TECHNIQUE**

Madame le Maire précise qu'en vue du départ à la retraite d'un agent technique au 1<sup>er</sup> trimestre 2019, de ses congés à solder et de la transmission de son savoir-faire avant son départ, un emploi pour accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, à temps complet doit être créé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi à temps complet pour l'accroissement temporaire d'activité sur un grade d'adjoint technique pour une durée maximale d'un an.*

## **6. CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE A CARACTERE DE RUE ET MODIFICATION DE LA VOIRIE COMMUNALE A CARACTERE DE CHEMIN**

Madame le Maire précise qu'il convient de modifier ou de créer les éléments suivants :

- La voirie communale à caractère de chemin (VC 28) partant du rond-point du Riez jusqu'à la déchetterie est modifiée ainsi :
    - o Appellation "chemin du Grand Champ"
    - o Elle partira de l'intersection de la Route du Riez jusqu'à la déchetterie
  - La voirie communale à caractère de rue (n°30) est créée en ce sens :
    - o Appellation "Route du Riez"
    - o Elle ira du rond-point du Riez jusqu'au rond-point de la Route de Neuville,
- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'intégrer au tableau de classement de la voirie communale les éléments ci-dessus.*

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

- Le plan de désherbage sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.
- La SEMCODA a versé à la Commune la somme de 504,50 € au titre des dividendes de l'année 2017.
- 2 courriers d'habitants ont été reçus en mairie proposant des idées pour le développement du commerce sur la commune. La lecture de ces courriers est faite en séance. Madame le Maire précise qu'une réflexion est en cours sur ce sujet, que la réunion avec les commerçants a été intéressante et qu'une enquête auprès de la population va être diffusée prochainement afin de mieux identifier les besoins des habitants. Il est souligné que la commune doit développer davantage ses attraits touristiques.
- Madame le Maire informe que 3 projets de commerces sur la commune devraient ouvrir prochainement.
- Il est précisé que 6 concerts ont été enregistrés à l'Espace Culturel par France Télévision en partenariat avec le centre culturel d'Ambronay.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Philippe TREFF s'interroge sur l'éclairage de la halle avant le changement d'heures d'hiver. Il est répondu que ce problème sera réglé dès le lendemain.
- Monsieur Jean-Louis RUDE sollicite des membres du Conseil Municipal pour l'aider à mettre en place l'exposition du 11 novembre qui sera présentée dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. Une réunion est prévue le 16 octobre à 19h30 afin de préparer la cérémonie.
- Madame Brigitte CHARPIGNY demande s'il est possible d'accueillir l'association des restaurants du Cœur pour son assemblée générale en 2019 à l'Espace Culturel. Madame le Maire donne un accord de principe.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.*